

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

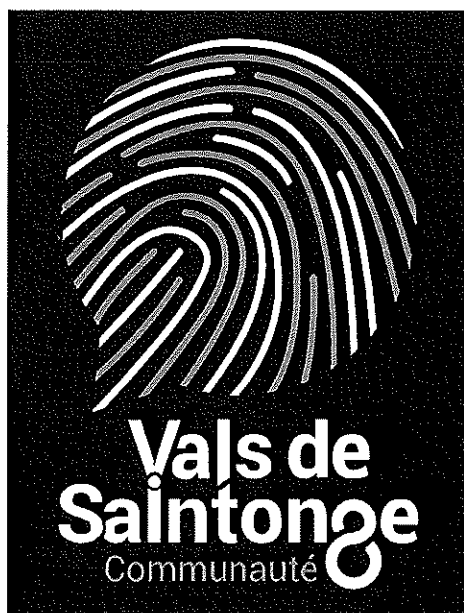
Publié le 19/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026\_008BIS-DE



# Intérêt communautaire des compétences de Vals de Saintonge Communauté

**Février 2026**



## Intérêt communautaire par champs de compétence

Pour avoir une lecture croisée entre les statuts et la définition de l'intérêt communautaire par champs de compétence la numérotation des articles est identique à celle des statuts.

### Article 3 : compétences obligatoires

**3.2 Activités de développement économique dans les conditions prévues à l'Article L-4251-17, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme**

Est d'intérêt communautaire :

✓ **Politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales :**

- L'observation des dynamiques commerciales pour permettre d'appuyer les communes dans l'élaboration de leur stratégie de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs et la traduction dans leur document d'urbanisme.
- Les opérations de promotion du commerce à l'échelle de l'ensemble des communes du territoire.
- La conduite d'opérations collectives de revitalisation du commerce (ex : programme FISAC ou équivalent).

### Article 4 : Compétences supplémentaires

**4.2. Politique du logement et du cadre de vie dont le logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées**

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ **le Programme local de l'habitat (PLH)**
- ✓ **les OPAH ou toutes autres procédures s'y substituant**
- ✓ **les opérations de logements suivants :**

Dénomination	Adresse	Référence cadastrale
Mini- résidence sociale habitat des jeunes à Matha	Rue de ST Hérie 17160 Matha	AE n° 537- 540-542
Résidence sociale habitat des	39 rue porte de Niort 17400	AH n° 924-1054-1056

jeunes à Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	
Louznac : 3 logements sociaux	21 rue du vieux chêne 17160 Louznac	A. n° 1277
Saint-Hilaire-de-Villefranche : 3 logements ( ancienne gare )	16 Rue de la gare 17770 Saint- Hilaire-de-Villefranche	AD n° 137-140 « le bourg Sud Ouest ».
Saint-Hilaire-de-Villefranche : 1 logement social ( chantier école )	15 lotissement du champ Aubin 17770 Saint-Hilaire-de-Villefranche	référence AD n° 141 « Le bourg Sud Ouest »
Nantillé : 2 logements sociaux (ancienne école)	1 rue de chez Villain 17770 Nantillé	B. n° 1278 « chez Villain Sud »
Sainte-Même : 2 logements sociaux (bourg)	Avenue de Jarnac 17770 Nantillé	B n° 3 « Le Bourg Nord Ouest »
Brizambourg : 7 logements sociaux	3 et 9 rue du Docteur Grand 17770 Brizambourg	AE n° 112 - 110 ; et 249 -250 « Le Bourg Nord »
Brizambourg : 3 logements sociaux	61 avenue de Cognac 17770 Brizambourg	AE n° 113.
Authon-Ebéon : 2 logements sociaux (ancienne école)	Lieu-dit « Les Brouillis » 17770 Authon-Ebéon	144 ZA n° 40 « Les Brouillis »

#### 4.3. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

✓ **les voies de raccordement des zones d'activités suivantes :**

- La Croix-Comtesse : chemin des diligences (voie communale 202)
- La Croix Comtesse : Route du moulin (de la voie communale 202 à la RD150 – ZA 91)
- La Croix-Comtesse : chemin rural qui relie la RD 150 à la voie communale 202
- Bernay Saint Martin : Voie d'accès jusqu'à la D939 – ZX95
- La Vergne : Voie communale 202 – de la rue des veilles fées à l'extrémité est de la zone de Moulinveau en direction du village de Moulinveau

✓ **les voiries de desserte suivantes :**

- Mazeray : Chemin de la princesse – du centre de loisirs de Beaufief à la rue de la Bruyère
- Saint-Denis-du-Pin : Chemin des grandes Béguignes – de la RD150 au chemin communal n°402
- Saint-Jean-d'Angély : Allée des Nymphéas - du centre aquatique Atlantys à l'avenue de Marennes
- Saint-Jean-d'Angély : Chemin de la Barrière – de l'entrée de l'aire d'accueil des gens du voyage au CD218
- Saint-Jean-d'Angély : Chemin de Portes – de l'entrée arrière du centre aquatique Atlantys au chemin du du fief du Chêne CD21

#### 4.4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

✓ **Au titre des équipements sportifs :**

Dénomination	Adresse	Référence cadastrale
Centre Aquatique Atlantys à Saint-Jean-d'Angély	Allée des Nymphéas 17400 Saint-Jean-d'Angély	Section AC n° 643, 644 et 670
Piscine d'été à Saint-Hilaire-de-Villefranche « Benoît BRY »:	25 avenue de Saint-Jean-d'Angély 17770 St Hilaire de Villefranche	Section AB n° 297 « Pré du Pitonneau ».
Piscine d'été au Mung / Saint-Savinien	Ile de la Grenouillette 17350 Le Mung	Section B n° 963 « les Prés du canal » .
Piscine d'été à Loulay	Route du 8 mai 1945 Loulay 17330	Section AB n° 284.
Piscine d'été à Matha	24 bd St Hérie 17160 Matha	Section AH n° 30, 89 et 91 « le grand pré »
Piscine d'été à Aulnay	1 rue du 19 mars 1962 Aulnay 17470	Section AK n° 12
Piscine d'été à Tonnay-Boutonne	15 chemin de l'Abattis 17380 Tonnay-Boutonne	Section D n° 672.
Halle des sports à Saint-Savinien	rue du 19 mars 1962 17350 Saint-Savinien	Section BK n° 139 « la Bertamière ».
Halle des sports à Loulay	8 rue du Fief Braud 17330 Loulay	Section AC n° 52.
Dojo à Beauvais-sur-Matha	41 Village de la Guerenne 17490 Beauvais-Sur-Matha	référence ZK n° 191 « La Guerenne »
Base de loisirs à Thors (plan d'eau avec baignade, minigolf, restaurant, camping)	<u>La Base de loisirs à Thors</u> : 22 rue de Matha 17160 Thors	Section C n°192 Section ZB n° 61, 66, 67, 68 et 69 « La Verniouze »
Base de loisirs sur l'île de la Grenouillette (tennis, boulodrome, aire de service de camping car, 1 ponton touristique, 1 passerelle piétonne)	<u>La base de loisirs sur l'île de la grenouillette</u> 17350 Le Mung	<u>tennis</u> : section B n° 911, 930, 965, et 972 « les prés du canal » <u>aire camping car</u> : section B n° 961, 962, 969 et 970 <u>pétanque</u> avec superposition gestion : section B n° 59, 63 et 64
Ponton situé à Taillebourg	Equipement de la vallée de Charente en aval de Saintes -Le Port - 17350 Taillebourg	
Ponton situé à Saint-Savinien	Equipement de la vallée de Charente en aval de Saintes -Le	



	Port - 17350 Saint-Savinien	
la halte fluviale située à Saint-Savinien	Port Fluvial et Halte journalière Face au Temple 17350 Saint-Savinien	
Aménagement et équipement dédiés à l'activité sportive kayak et canoë	Cours d'eau et berges de la Boutonne (17400 Saint-Julien-de-l'Escap, 17400 Saint-Jean-d'Angély, 17400 Voissay, 17400 La Vergne, 17380 Torxé, 17380 Tonnay-(Boutonne), de la Vieille Boutonne (17400 Saint-Jean-d'Angély) et de La Gargotte (17400 Saint-Jean-d'Angély)	

✓ **Au titre des équipements culturels :**

Dénomination	Adresse	Référence cadastrale
Ludothèque à Saint-Jean-d'Angély	37 rue Porte de Niort 17400 Saint-Jean-d'Angély	Section AH n° 924, 1054 et 1056
Espace cinématographique « Cinévals »	Rue Laurent Tourneur 17400 Saint-Jean-d'Angély	Section AK n° 112

✓ **Au titre des équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire :**

Secteur	Adresse école et point de restauration	Référence cadastrale
<b>LOULAY</b> <i>(incluant les communes de Bernay-Saint-Martin, Coivert, Courant, La Croix-Comtesse, Doeuil-sur-le-Mignon, La Jarrie-Audouin, Loulay, Lozay, Migré, St-Félix, St-Martial, St-Pierre-de-L'Isle, St-Séverin-sur-Boutonne, Vergné, Villeneuve-la-Comtesse)</i>	Ecole primaire « Les Ardillaux » 17330 Bernay-Saint-Martin	Section ZS n° 102 et 104
	Ecole primaire 2 rue des écoles 17330 Loulay	Section AB n° 6 et AB n° 10
	Ecole « La Fraternelle » 17330 Villeneuve-la-comtesse	Section A n° 73, 112, 113 (en partie), 115, 116, 117 Section AB n° 10
<b>AULNAY-de-Saintonge</b> <i>(incluant les communes de Aulnay, Blanzay-sur-Boutonne, Cherbonnières, Chives, Contré, Dampierre-sur-Boutonne, Les Eduts, Fontaine-Chalendray, Le Gicq, Loiré-sur-Nie, Néré, Paillé, Rives-de-Boutonne, Romazières, St-</i>	Ecole élémentaire 2 rue du 19 mars 1962 17470 Aulnay-de-Saintonge	Section AK n° 11
	Ecole maternelle 2 rue du 19 mars 1962 17470 Aulnay-de-Saintonge	Section AK n° 11
	Ecole de nos villages 1 rue David et Frieda Kaplan 17510 Néré	Section YA n° 127
	Ecole de la Boutonne 23 rue d'Aulnay	Section ZB n° 102 et 103 Section OA n° 887

Mandé-sur-Brédoire, St-Martin-de-Juillers, St-Pierre-de-Juillers, Saleignes, Seigné, La Villedieu, Villemorin, Villiers-Couture, Vinax	St Georges de Longuepierre 17470 Rives-de-Boutonne	
	Ecole de la Nie 14 rue des écoles - Courgeon 17400 Saint-Pierre-de-Juillers	Section WA n° 111
<b>SAINT-JEAN-D'ANGELY</b> ville	Ecole élémentaire Joseph Lair 10 allées d'Aussy 17400 Saint-Jean-d'Angély	Section AK n° 498 et 762
	Ecole élémentaire Léon Gambetta 81 rue Gambetta 17400 Saint-Jean-d'Angély	Section AE n° 1, 6, 7, 11 et 816
	Ecole maternelle Jean Combes (anciennement du Manoir) 19 rue du Manoir 17400 Saint-Jean-d'Angély	Section AH n° 843, 861, 862, 863 et 864
	Ecole maternelle Régnault 1 rue Régnault 17400 Saint-Jean-d'Angély	Section AE n° 1092
<b>Communes autour de SAINT-JEAN-D'ANGELY</b> <i>(incluant les communes de Antezant-la-Chapelle, Asnières-la-Giraud, Bignay, Courcelles, Les Eglises- d'Argenteuil, Essouvert, Fontenet, Landes, Mazeray, Poursay- Garnaud, St-Julien-de- L'Escap, St-Pardoult, Temant, Varaize, La- Vergne, Vervant, Voissay)</i>	Ecole 15 rue des écoles 17380 Landes	Section AH n° 29 et 30
	Ecole maternelle de Saint-Denis-du-Pin 23 rue des écoles 17400 Essouvert	Section ZS n° 83 et 84
	Ecole primaire 3 rue de Saintonge 17400 Les-Eglises-d'Argenteuil	Section AB n° 32 et 33
	Ecole élémentaire 1 rue de l'école 17400 Poursay-Garnaud	Section A n° 152 <i>(en partie)</i> , 574 <i>(en partie)</i>
	Ecole « les p'tits balèzes » 25 grande rue 17400 Varaize	Section AD n° 59 <i>(en partie)</i> , 60 et 61
	Ecole élémentaire 21 rue des écoles 17400 Saint-Julien-de-l'Escap	Section AH n° 146 <i>(en partie)</i> Section AI n° 55 <i>(en partie)</i> , 56 et 57 <i>(en partie)</i>
	Ecole maternelle 2 rue des jardins 17400 Saint-Julien-de-l'Escap	Section AH n° 146 <i>(en partie)</i> Section AI n° 55 <i>(en partie)</i> , 56 et 57 <i>(en partie)</i>
	Ecole 74 route de Sainte-Même 17400 Mazeray	Section AL n° 17 et 18
Ecole 49 avenue de Saint-Jean-d'Angély 17400 Asnières-la-Giraud	Section B n° 359 <i>(en partie)</i> et 360 <i>(en partie)</i>	

## 4.5. Action sociale d'intérêt communautaire

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026\_008BIS-DE



Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- ✓ un CIAS sur l'ensemble des Vals de Saintonge (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027), dont les missions sont les suivantes :

Les missions du CIAS sont définies par le CASF (Code de l'action sociale et des familles) et, notamment, par les articles L.123-5, R.123-1 à R.123-6 :

Caractère	Intitulés des missions	Détail
Obligatoires	Analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire en compétence <i>Article R.123-1 du CASF</i>	L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social. Il est présenté au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement de mandat.
	Mise en œuvre d'une action sociale générale définie par le CASF et des actions spécifiques <i>Article L.123-2 du CASF</i>	Accueillir, écouter, orienter les personnes en difficulté sociale et accompagner les plus fragiles.
	Mise en œuvre de moyens ou de structures de concertation et de coordination. <i>Article R.123-4 du CASF</i>	Rôle d'expert et de d'animation de réseaux. Les CIAS peuvent exercer leur action en liaison avec les services et institutions publics et privés à caractère social.
	Aides sociales légales (APA domicile et hébergement) <i>Article R.123-5 et R.123-6 du CASF</i>	Aide à la constitution, au dépôt et à l'instruction des demandes d'aides sociales légales et tenue du registre des bénéficiaires.
	Domiciliation <i>Article L.264-1 et 2 du CASF</i>	Domiciliation des personnes sans domicile stable et gens du voyage
Non obligatoires	Aides financières facultatives <i>Article R. 123-2 du CASF</i>	Le CIAS peut intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature (matérielles, alimentaires, factures, logement, etc) en complément des dispositifs de droit commun.
	Missions spécifiques	Accompagnement des gens du voyage (scolarisation et insertion) et Intervenant social en gendarmerie.

- ✓ l'action sociale en faveur des retraités et personnes âgées comprenant le service de soins infirmiers à domicile, le service aux personnes âgées, service mandataire des prestations demandées par les personnes âgées de son ressort territorial et le service prestataire d'aide à domicile **sur les communes suivantes :**

- ✓ Aujac, Aumagne, Authon-Ebéon, Bercloux, Brizambourg, Juicq, Nantille,

Saint Hilaire de Villefranche, Sainte Mème, Beauvais sur Matha, Blanzac, Bresdon, Courcerac, Cresse, Gibourne, Gourvillette, Haimps, Louzignac, Macqueville, Massac, Matha, Mons, Neuvicq-le-Château, Prignac, Saint-Ouen-la-Thène, Siecq, Sonnac, Thors, Les Touches de Périgny.

✓ **l'accueil périscolaire sur les sites suivants :**

- ✓ Ecoles de Tonnay-Boutonne, Bernay-Saint-Martin, Les Nouillers, Bords, Saint-Savinien, Taillebourg, Néré, Loulay (élémentaire), Villeneuve-la-comtesse, Aulnay, Rives-de-Boutonne (Saint-Georges-de-Longuepierre), Saint-Pierre-de-Juillers, Saint-Jean-d'Angély (élémentaire)

✓ **les équipements d'accueil petite enfance suivants :**

Dénomination	Adresse	Référence cadastrale
Multi-accueil à Saint-Félix, « Les mini-Pousses »	26 rue de Saintonge 17330 Saint-Félix	Section D n° 668
Multi-accueil à Saint-Savinien, Maison de l' Enfance	34, La borderie du Couvent 17350 Saint-Savinien ;	Section AA n° 66
Multi-accueil à Saint-Jean d'Angély, «Croque soleil»	9 avenue Jean Moulin 17400 Saint-Jean-d'Angély	Section AR n° 211
Relais Petite Enfance à Saint- Savinien	34, La borderie du Couvent 17350 Saint-Savinien	Section AA n° 66
Relais Petite Enfance à Saint- Jean-d'Angély	1 bd Patrice de Cumont 17400 Saint-Jean-d'Angély	Section AH n° 1052
Relais Petite Enfance à Matha	4 place du Château d'eau 17160 Matha	Section AI n° 155
Relais Petite Enfance à Loulay	47 rue St Jean – 17330 Loulay	Section AA n° 128

✓ **les équipements d'accueil jeunes suivants :**

Dénomination	Adresse	Référence cadastrale
Local Jeunes à Saint-Savinien « L'entrepotes »	Route de Bords 17350 Saint- Savinien	Section AW n° 69.
Local Jeunes à Aulnay	27 rue de salles 17470 Aulnay	Section AB n° 886, 887 et 888.

✓ **les accueils de loisirs sans hébergement suivants :**

Dénomination	Adresse	Référence cadastrale
ALSH à Tonnay-Boutonne	5 chemins des écoliers 17380 Tonnay-Boutonne	Section D n°947, 950 et 951 « le Moulin »
ALSH à Beauvais-sur-Matha « Les p'tits castors»	13 petit chemin du Bois 17490 Beauvais-sur-Matha	Section ZN n° 119.

ALSH à Aulnay	Rue des écoles 17470 Aulnay	Section B n° 1206 et 1207 (en partie)
ALSH à Mazeray (Beaufief)	91 chemin de la princesse 17400 Mazeray	Section AB n° 10
ALSH à Loulay	4 rue des écoles 17330 Loulay	Section AB n° 214 «Pré du pitonneau»
ALSH à Saint-Hilaire de Villefranche	23 Avenue de St Jean d'Angély 17770 Saint-Hilaire de Villefranche	Section AA n°66.

✓ les maisons de santé suivantes :

Dénomination	Adresse	Référence cadastrale
La maison de santé de Tonny-Boutonne	11 place du champ de foire 17380 Tonny-Boutonne	Section AD 332, 334 et 341.
La maison de santé d'Aulnay-de-Saintonge	14 rue des alouettes 17470 Aulnay-de-Saintonge	Section AI 65 et 82.
La maison de santé de Néré	3 rue de la chatellenie 17510 Néré	Section D n° 1258.
La maison de santé de Bords	2 Place Marc Tranquard 17430 Bords	Section AL n° 299 et 300

**Pour le reste des autres articles des statuts pas de définition d'intérêt communautaire**

Fait à Saint-Jean d'Angély le 18 février 2026  
Le Président, Jean-Claude GODINEAU